

**Pierre Forgues**

*Député des Hautes-Pyrénées*

*Membre de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale*

*Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées*

Robert SABATHIE  
Président du syndicat départemental  
des ETARF

2 rue des Platanes  
65800 ORLEIX

Paris, le mardi 09 février 2010

Réf. : AN/MF/2010.004

Monsieur,

Le 26 janvier dernier, l'Assemblée Nationale s'est prononcée contre une proposition de loi visant à étendre la retraite complémentaire obligatoire (RCO) aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture, proposition déposée et âprement défendue par les députés du groupe socialiste, radical et citoyen auquel j'appartiens et notamment par, Germinal Peiro, député socialiste de la Dordogne.

Il convient de rappeler que c'est sous le Gouvernement Jospin, en 2002, que le Parlement a voté, à l'unanimité, la proposition de loi qui a instauré le régime complémentaire obligatoire en matière d'assurance vieillesse dans l'agriculture. Cette loi a permis à 465 000 chefs d'exploitation de percevoir un complément de retraite d'environ 1 000 euros par an.

Par le vote du 26 janvier les députés UMP et le gouvernement actuel ont donc refusé d'étendre le bénéfice de la RCO aux 363 000 conjoints, qui sont essentiellement des femmes, et aux aides familiaux.

Un engagement moral avait pourtant été pris en ce sens en 2002, engagement partagé à l'époque par les élus de l'actuelle majorité.

Cette position prouve que le gouvernement ne respecte pas ses promesses pas plus qu'il ne veut injecter les 130 millions d'Euros nécessaires à l'extension de la RCO ; la majorité UMP a choisi clairement de privilégier d'autres dépenses.



**Pierre Forgues**

Député des Hautes-Pyrénées  
Membre de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale  
Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées

A titre de comparaison, les sommes nécessaires à l'amélioration du quotidien de 363 000 retraités agricoles représentent trois fois moins que le coût du bouclier fiscal qui a bénéficié aux 14 000 foyers les plus riches de France en 2008. Le dirigeant d'une grande entreprise publique voit son salaire annuel porté à 1,6 millions d'Euros (45% de plus que son prédécesseur) alors que le gouvernement refuse un complément de retraite de 1 000 euros par an à des femmes qui perçoivent en moyenne 500 euros par mois. Comment ne pas être choqué d'apprendre que ce même dirigeant va percevoir 13 millions d'euros de « retraite chapeau », qu'il justifie en précisant qu'il s'agit d'une retraite complémentaire

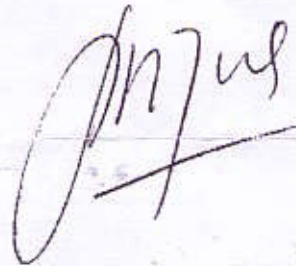
Je ne peux trouver que révoltante cette attitude qui consiste à accorder toujours plus aux forts et rien aux faibles.

Le gouvernement a manqué l'occasion d'accomplir un pas dans le sens de la justice sociale et de rendre leur dignité aux femmes de la terre.

Je déplore cette politique et renouvelle mon engagement auprès des retraités agricoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*et bien cordiaux*



Pierre Forgues